

ELECTIONS PROFESSIONNELLES de la Fonction Publique du 1er au 8 décembre 2022

La politique des gouvernements Macron renforce une école à deux vitesses qui trie et sélectionne, qui accentue les déterminismes sociaux.

Les décisions ministérielles basées sur l'idéologie du ministre, l'exploitation des nouvelles « sciences » et des réductions budgétaires sont une négation de l'expertise et du professionnalisme des enseignant·es, dégradent nos conditions de travail, explosent le cadre collectif, réduisent la liberté pédagogique.

Cette école broie les personnels et cherche à les formater.

Elle ne permet pas aux enseignant·es de travailler sereinement. Les réformes successives accentuent les inégalités territoriales, opposent les écoles et les personnels. Les injonctions incessantes et contradictoires nuisent gravement au bien être des élèves et sont sources de souffrance au travail.

Pour la CGT éduc'action, il est urgent de changer fondamentalement cette école.

Avec les personnels, la CGT Educ'action s'oppose :

- A l'Ecole de la reproduction et du tri social.
- A la déqualification de notre métier qui s'instaure
- Au Socle Commun et à la mécanisation des apprentissages.
- Aux classes surchargées et à la pénurie d'enseignant-e-s.



NOUS REVENDIQUONS

une réduction du temps de travail des enseignant·es et la déconnexion du temps élève (26h) du temps enseignant (18h+6h)

une vraie réforme sur les rythmes scolaires (cadrage national de la semaine scolaire, alternance 7 à 8 semaines de classes, 2 semaines de vacances)

une augmentation des moyens pour garantir l'existence de toutes les écoles publiques

une baisse des effectifs dans toutes les classes (20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire) et des écoles à taille humaine

une revalorisation de l'enseignement adapté et spécialisé ainsi qu'un recrutement adapté

la fin de la précarité des personnels (AVS, AESH...) par la création des métiers statutaires pour la prise en charge du handicap

une véritable formation initiale et continue sur le temps de travail

la garantie de la liberté pédagogique et la reconnaissance de notre professionnalisme et des programmes ambitieux

la titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous-tes les non-titulaires

un rôle du Conseil des Maître·sse·s renforcé pour le fonctionnement des écoles avec des directeur·trices aidé·e·s par des personnels administratifs statutaires et les moyens de travailler collectivement.



JE VOTE
la
cgt

essentielle

**pour nos droits
pour le service public**